

## CONTAMINE - A LA RECHERCHE DE NOS RACINES

groupés en famille. La génétique, la démographie, l'histoire sociale sont redevables des aides apportées par la généalogie.

La généalogie est une aventure passionnante pleine de découvertes ; partant de Contamine-sur-Arve et de Faucigny, lieux d'origine de mes parents, parmi les laboureurs, j'ai retrouvé des ancêtres chaudronniers d'Arâches, chirurgiens du Dauphiné, joailliers de Chambéry, drapiers d'Aix, vigneron de Seyssel, maçons du Val Sesia, frotteurs de parquets de Megève à Paris, selliers de Münster en Suisse, verriers de Lorraine et d'Angleterre, etc. Quelle joie lorsque je trouve un aïeul, un document recherché depuis des mois ! Quelle surprise ai-je éprouvé lorsque j'ai découvert que je descendais de Charlemagne par les femmes !

La généalogie est aussi l'auxiliaire indispensable de l'histoire locale et ne doit pas se réduire à aligner des dates.

La consultation des registres paroissiaux et d'état civil est une démarche bien sûr obligatoire. Une multitude de documents anciens sont à notre disposition dans les dépôts d'archives. En Savoie, il existe des ouvrages merveilleux et que la France entière nous envie : **LES TABELLIONS**.

Dans l'obligation de consigner les doubles de leurs minutes, les notaires savoyards recopiaient intégralement tous les actes passés en leurs études, dans un gros livre appelé "**LE TABELLION**". Pour cela, les scribes de Contamine et des environs se rendaient à Bonneville ou à Viuz où se trouvait un bureau du Tabellion, une fois par mois ou plus souvent, selon l'importance des copies à rédiger.

D'une lecture facile, ces ouvrages sont tous parvenus jusqu'à nous et sont à la disposition des lecteurs aux Archives Départementales à Chambéry pour le département de la Savoie, à Annecy et aux Archives Cantonales de Genève pour la Haute Savoie. Ils couvrent les périodes 1697 à 1792 et 1815 à 1860. Le généalogiste, l'historien local se délecte à la découverte de la diversité des informations contenues dans ces registres.

Les **contrats de mariage** fournissent des renseignements inappréciables sur la filiation des époux pouvant suppléer les lacunes éventuelles des registres paroissiaux, et aussi sur le lieu d'origine, le niveau de vie et d'instruction, la fortune et le rang social des familles.

La **dot** est constituée par le père de l'épouse ; s'il est décédé par les frères ou la mère. Son montant est presque toujours en argent et est rarement payé comptant au moment du contrat ; en général, un acompte est versé, le reste étant payable par annuités et quelquefois seulement après le décès des parents. La

